

RAPPORT ANNUEL 2019

SOMMAIRE

<i>SIGLES ET ABBREVIATIONS</i>	5
Résumé des réalisations.....	6
1. Contexte et objectifs du programme.....	7
1.1 Contexte de mise en œuvre	7
1.2 Objectifs	7
2. Niveau de mise en œuvre des activités du programme	8
2.1. Synthèse des résultats	8
2.2 Niveau de réalisation	9
2.2.1 Résultat 1 : les producteurs ont adopté des techniques de production durable et ont renforcé la gestion de leurs activités	9
A. La Production d’anacarde.....	9
B. L’Elevage caprin	11
2.2.2 Résultat 2 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage.	12
A. Les Unités de Transformation d’Anacarde	12
B. La transformation de lait	13
2.2.3 Résultat 3 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins.....	14
A. Le Fonds Initial (FI)	14
B. Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF)	15
C. Le Fonds de Développement Territorial (FDT)	17
D. Le crédit agricole.....	19
E. L’encours de crédit	19
F. Portefeuille à risque (PAR) des fonds	20
G. Partenariat PDIF-MEC	20
2.2.4 Résultat 4 : les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l’agriculture familiale durable et de l’économie sociale.	20
2.2.5 Résultat 5 : les capacités des acteurs organisés de l’agriculture familiale durable et de l’économie sociale sont renforcées	22
3. Projet des cantines scolaires (CFSI).....	23
I. PRESENTATION DU PROJET.....	24
1.1. Objectifs du projet.....	24

1.2.	Résultats attendus	25
1.3.	Cibles du projet.....	25
II.	NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE ET RESULTATS OBTENUS	25
2.1.	R.1 : Les communes s'impliquent dans le financement et la promotion des cantines scolaires.....	25
2.2.	R.2 : Les organisations de productrices de lait et de légumes sont en capacité d'approvisionner régulièrement les cantines scolaires en produits sains de qualité	26
2.3.	R.3 : Les cantines scolaires des zones ciblées offrent des produits plus diversifiés et majoritairement locaux	27
4.	Perspectives.....	29

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau de synthèse des résultats	8
Tableau 2 : Déboursé sur FI en 2019 (en FCFA).....	14
Tableau 3 : Remboursement sur FI en 2019 (en FCFA).....	15
Tableau 4 : Remboursement du FEF9.....	16
Tableau 5 : Répartition des demandes acceptées.....	16
Tableau 6 : Sélection des projets sur le FDT	17
Tableau 7 : Situation de la campagne des femmes de Ndiaye Ndiaye Wolof en 2019.....	18
Tableau 8: PAR des lignes de crédit.....	20

SIGLES ET ABREVIATIONS

AG	Assemblée Générale
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ADIF	Association pour le Développement Intégré de Fatick
ARECAF	Association Régionale des Éleveurs Caprins de Fatick
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEDEAO	Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CRD	Comité Régional de Développement
DEL	Développement Économique Local
DGD	Direction Générale au Développement
FCFA	Francs de la Communauté Financière d’Afrique
FEF	Fonds Entreprenariat Féminin
FI	Fonds Initial
FNDASP	Fonds National de Développement Agro- Sylvopastoral
FPPA	Fédération des Planteurs et Producteurs d’Anacarde
FRGFTA	Fédération Régionale des GIE de Femmes Transformatrices d’Anacarde
FREPAS	Fédération Régionale des Producteurs Artisanaux de Sel
GERAD	Groupe d’Étude de Recherche et d’Appui au Développement
MEC	Mutuelle d’Épargne et de Crédit
ND	Non Défini
OSC	Organisation de la Société Civile
PADEC	Programme d’Appui au Développement de la Casamance
PAFC	Programme d’Amélioration de la Filière Caprine
PASA	Projet Anacardier Sénégal-Allemand
PAR	Portefeuille A Risque
PDIF	Programme de Développement Intégré de Fatick
PRACAS	Programme d’Accélération de la Cadence de l’Agriculture Sénégalaise
PRODAC	Programme des Domaines Agricoles Communautaires
PSE	Plan Sénégal Emergent
P2RS	Projet de Renforcement de la Résilience à l’Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel

Résumé des réalisations

Plusieurs réalisations sont enregistrées en 2019. Elles sont présentées par axe :

Sur la production : 18 producteurs sont formés sur les techniques de production de la noix, 27 sur les techniques d'entretien des plantations et 20 autres sur les pratiques agro écologiques. De plus, 20 relais sont initiés sur les besoins en matière d'information. En sus, 95 producteurs ont bénéficié du programme semences avec 15,5 tonnes d'arachide et 6.7 tonnes de maïs produits. La production d'anacarde, elle, est de 255 tonnes. Par ailleurs, un modèle d'élevage caprin a été élaboré, partagé et adopté par l'ARECAP. A la suite de cela, 9 étables sont aménagées et 48 éleveurs formés sur la collecte et l'hygiène de la traite de même que 74 éleveurs sur la collecte et la conservation du fourrage.

Sur la transformation/commercialisation/stockage : 21 femmes des unités de transformation d'anacarde sont formées sur la gestion administrative et financière, 30 autres sur les techniques de transformation de la noix et aussi sur les outils de gestion, 23 femmes formées sur l'entreprenariat. La subvention destinée aux unités d'anacarde a permis d'acheter des matériels de transformation. A la date du 31 décembre 2019, 34 tonnes ont été transformés pour un chiffre d'affaires de 18 576 525 FCFA. Quant à la transformation de lait, elle est de 3366,75 litres pour un chiffre d'affaires de 3 462 300 FCFA.

Sur l'accès aux financements : 648 femmes de 79 groupements sont financées pour un montant total de 64 647 350 FCFA dans le cadre du FI et 30 500 000 FCFA sont déboursés au profit de 42 femmes avec le FEF10. 22 femmes sont financées à hauteur de 3 500 000 FCFA dans le cadre du crédit agricole et ont produit 35 tonnes d'arachide. 06 projets de 28 401 481 FCFA sont sélectionnés dans le cadre du FDT dont 8 807 281 FCFA déjà déboursés. L'encours de crédit s'élève à 76 560 944 FCFA. Le PAR global sur les lignes de crédit est de 5.11%.

Sur le plan politique, institutionnel et citoyen : 14 membres de l'ADIF des zones de Niakhar et de Fimela sont formés sur les techniques de plaidoyer et de négociation. Le potentiel foncier des communes de Niakhar et de Fimela ainsi que les enjeux liés aux fonciers et le niveau d'accès et de contrôle des terres par les femmes sont connus grâce aux diagnostics participatifs sur l'accès des femmes à la terre. 81 élus et leaders d'opinion sont sensibilisés sur les aspects environnementaux dans les communes de Fimela, Niakhar et Diossong. 19 élus et leaders d'opinion de la commune de Niakhar sont aussi sensibilisés sur le code forestier. Le PDC de Colobane a été réalisé dans le cadre d'un partenariat avec l'ARD. Les orientations de l'interprofession régionale d'anacarde sont définies et validées et la mise en place des collèges nationaux des producteurs et transformateurs d'anacarde est effective.

Sur le renforcement de capacités : 22 membres du bureau des faitières sont formés sur les outils de suivi évaluation, sur la gestion administrative et financière et sur les techniques de mobilisation des ressources. La FPPA, l'ADIF et l'ARECAP tiennent régulièrement leurs réunions statutaires avec PV et disposent de plans d'actions. D'ailleurs l'ADIF a renouvelé son bureau exécutif lors de sa dernière assemblée générale. La FRGFTA par contre est en retard sur le plan de la gouvernance.

1. Contexte et objectifs du programme

1.1 Contexte de mise en œuvre

Au Sénégal, le développement territorial est au cœur des préoccupations de l'Etat et est fortement exprimée par les plus hautes autorités à travers deux grandes orientations politiques que sont la réforme de l'Acte 3 de la décentralisation et la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) dont l'axe majeur est le développement agricole.

L'adoption du PSE comme document de référence en matière de développement socioéconomique à long terme traduit également la détermination de développer le Sénégal dans une perspective territoriale en s'adossant notamment sur le secteur agricole. En effet, l'existence de ressources hydriques et de terres arables offrent de belles perspectives pour le secteur. Cependant, le sous-secteur agricole qui repose à 90% sur des exploitations familiales souffre de nombreuses contraintes relatives notamment aux difficultés d'accès aux facteurs de production et à des intrants de qualité, à l'absence d'équipements modernes de production, de conservation et de transformation, à l'appauvrissement des sols, à l'inadéquation de la politique foncière et à la non maîtrise de l'eau surtout dans un contexte de changements climatiques. C'est pourquoi le Gouvernement, appuyé par les partenaires techniques et financiers, a élaboré des programmes de développement agricoles dont le PRODAC et le PRACAS qui entrent dans le cadre de la promotion des pôles-territoires régionaux qui seront mis en place lors de la seconde phase de l'Acte 3 de la décentralisation.

Le Programme de Développement Intégré de Fatick (PDIF) s'inscrit dans ce double contexte de réforme territoriale et de promotion du développement agricole. Il cadre parfaitement avec la vision de SOS Faim qui est de lutter contre la faim par, entre autres, le soutien à l'agriculture familiale et la promotion d'un dialogue entre acteurs territoriaux. En effet, après s'être inscrit pendant longtemps dans une démarche sectorielle, le PDIF entend désormais mettre en avant l'approche territoriale. Il s'agit de penser l'intervention dans un cadre articulé et mieux intégrée. Ce changement de paradigme prend en compte la nécessité de soutenir le développement agricole et rural et le renforcement de la gouvernance territoriale dans le cadre du PDIF 5 (2017-2021).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du PDIF, financé par la DGD (coopération Belge au développement) et l'ONG Belge SOS-Faim, le maître d'œuvre a changé. A la suite, du processus d'institutionnalisation du PDIF qui a conduit à la mise en place de l'Association Nationale des Programmes de Développement Intégré (ANPDI), c'est désormais cette association qui assure la mise en œuvre à la place du GERAD.

1.2 Objectifs

L'objectif global du programme est de contribuer au développement territorial des départements cibles à travers un soutien à l'agriculture familiale et à la gouvernance.

De manière spécifique, le programme vise à :

- ✓ Appuyer la production, la transformation et la commercialisation au niveau des OP;
- ✓ Faciliter l'accès aux financements des exploitations familiales et surtout les femmes ;
- ✓ Renforcer le plaidoyer et la gouvernance.

2. Niveau de mise en œuvre des activités du programme

2.1. Synthèse des résultats

En 2019, le programme a enregistré un certain nombre de résultats étayés dans le tableau suivant:

Tableau 1 : Tableau de synthèse des résultats

Résultats escomptés	Activités prévues	Niveau de réalisation	Contraintes	Observations / Recommandations
R 1 : Les producteurs ont adopté des techniques de productions durables et ont renforcé la gestion de leurs activités	Organiser une session de formation sur les techniques de production de la noix	Réalisée	Nombre ciblé pour la formation non atteint (18 sur 30)	S'assurer d'avoir le nombre exact prévu pour les formations à venir ; Faire de l'animation au niveau GIE
	Organiser un atelier sur la gestion du stock de semences	Réalisée	Néant	Trouver une stratégie pour récupérer toute la production de semences après chaque campagne
	Organiser un atelier de bilan et de formation pour les relais de la FPPA	Réalisée	Néant	Inciter les présidents de GIE à sensibiliser leurs membres sur le partenariat entre le PDIF et la FPPA et sur la nécessité de fournir des informations aux relais
	Appuyer la production de semences écrémées	Réalisée	Néant	Toucher de nouveaux producteurs
	Organiser une session de formation sur les techniques d'entretien des plantations	Réalisée	Néant	Veiller à ce que les techniques apprises soient appliquées dans les exploitations familiales
	Appuyer la production de semences de qualité	Réalisée	Néant	Suivre la multiplication et la redistribution des semences de qualité avec l'appui de la DRDR
	Organiser un atelier de formation sur les pratiques agro-écologiques	Réalisée	Néant	Veiller au suivi et à l'application des pratiques apprises
	Organiser un atelier de partage et d'adoption du modèle d'élevage caprin	Réalisée	Néant	Veiller au respect des engagements pris par les bénéficiaires
	Construire les étables suivant le modèle adopté	Réalisée	Néant	Accompagner les éleveurs à disposer de parcelles pour la culture fourragère et l'application des principes du modèle. Veiller au respect des engagements pris par les bénéficiaires
	Organiser une session de formation sur la collecte et la conservation du fourrage	Réalisée	Néant	Identifier d'autres thématiques de formation en rapport avec l'ARECAP
	Organiser une session de formation sur l'élevage caprin (collecte et hygiène de la traite)	Réalisée	Néant	Identifier d'autres thématiques de formation en rapport avec l'ARECAP
R 2 : Les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage	Organiser une session de formation sur la vulgarisation des techniques de transformation de la noix d'anacarde	Réalisée	Néant	Accompagner la FRGFTA à diversifier ses partenaires techniques et financiers
	Organiser une formation sur la gestion administrative et financière	Réalisée	Néant	Veiller à l'application des connaissances acquises
	Organiser une formation sur l'entreprenariat	Réalisée	Néant	Veiller à l'application des connaissances acquises
	Organiser deux visites d'échanges	Non Réalisée	Période non adaptée	Organiser les visites d'échange au cours de l'année à venir
	Organiser la participation des bénéficiaires aux foires	Non Réalisée	Lourdeurs organisationnelles	Réfléchir sur la stratégie à adopter pour les années à venir
	Organiser une formation sur les outils de gestion	Réalisée	Néant	Veiller à l'application des connaissances acquises
R 3 : Les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins	Equiper les unités d'anacarde en matériels de transformation	Réalisée	Néant	Veillez à l'utilisation optimale et durable du matériel
	Renforcer les laiteries	Non réalisée	Non fonctionnalité de la laiterie de Colobane et inexistence de besoin d'investissement pour la laiterie de Sapp	Suivre le processus de mise en place de la coopérative de Colobane
	Financer le FEF10	Réalisée	Néant	Organiser un autre comité de crédit pour financer d'autres bénéficiaires en 2020
R 3 : Les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins	Financer les bénéficiaires du FI	Réalisée	Néant	Poursuivre les financements au niveau des unions en règle et sensibiliser celles qui sont suspendues pour solder leurs crédits
	Financer le crédit agricole	Réalisée	Néant	Elargir le nombre de bénéficiaires touchés
	Procéder au financement des projets du FDT	Réalisée	Retard dans la mobilisation de la contrepartie des promoteurs et des collectivités territoriales	Inciter les promoteurs et les CT à mobiliser leurs contreparties pour procéder au financement des projets restants

Résultats escomptés	Activités prévues	Niveau de réalisation	Contraintes	Observations / Recommandations
	Former les bénéficiaires du FDT	Réalisée	Seul le GIE de Godaguène a été formé	Organiser les formations pour les autres GIE retenus
	Former les relais de l'ADIF sur le montage des demandes de financement	Réalisée	Néant	Continuer à accompagner ces relais sur le montage des demandes de financement et organiser d'autres formations pour les renforcer
	Former les élus et personnel techniques des IMF sur la gouvernance et la planification stratégique et le budget	Réalisée	Néant	Veiller à l'application des connaissances acquises
R 4 : Les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale	Organiser une session de formation sur le plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre	Réalisée	Néant	Continuer le processus
	Organiser les diagnostics participatifs sur l'accès des femmes à la terre	Réalisée	Néant	Continuer le processus avec l'organisation d'atelier de partage des diagnostics et élaborer les plans d'actions devant aboutir aux mémorandums/requêtes/propositions dans les zones de Niakhar et de Fimela.
	Organiser un atelier d'harmonisation et de mise à niveau dans les communes bénéficiaires des PDC	Réalisée	Néant	Associer en amont les partenaires (ONG, Projets) pour l'organisation des futurs ateliers (forum des acteurs)
	Organiser 3 sessions de sensibilisation sur les aspects environnementaux dans les communes de Niakhar, Fimela et Diossong	Réalisée	Néant	Partager avec la population les réponses/stratégies retenues pour lutter contre la dégradation de l'environnement
	Elaborer le PDC de Colobane	Réalisé	Néant	Intégrer la commune dans les bénéficiaires du FDT
	Organiser un atelier de vulgarisation du nouveau code forestier	Réalisé	Néant	Partager avec les populations les informations majeures du nouveau code
	Organiser un atelier de réflexion et de partage sur l'interprofession régionale d'anacarde	Réalisée	Néant	Veiller au respect des recommandations de l'atelier
	Organiser les ateliers de mise en place du collège national de producteurs et transformateurs d'anacarde	Réalisée	Néant	Continuer le processus avec la mise en place de l'interprofession nationale
R 5 : Les capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie solidaire sont renforcées	Renouveler le bureau de l'ADIF	Réalisée	Néant	Veiller aux respects des rôles et responsabilités de chaque membre du bureau
	Former les faitières sur les outils de suivi évaluation	Réalisée	Néant	Veiller à l'application des connaissances acquises
	Former les faitières sur la gestion administrative et financière et sur la production et l'archivage de documents	Réalisée	Néant	Veiller à l'application des connaissances acquises
	Former les faitières sur les outils de mobilisation des ressources	Réalisée	Néant	Veiller à l'application des connaissances acquises
	Réviser les statuts et règlement intérieur de l'ADIF, de la FRGFTA et de la FPPA	Réalisée	Néant	Valider les textes par les assemblées générales
	Organiser des ateliers d'évaluation de la filière anacarde, caprine et de l'ADIF	Réalisée	Néant	Veiller au respect des recommandations des ateliers

Source : PDIF, Décembre 2019

2.2 Niveau de réalisation

Le programme s'inscrit dans 5 axes de changement traduit en résultats et qui permettent d'atteindre son objectif. Un certain nombre d'activités ont pu être menés pour parvenir aux changements souhaités.

2.2.1 Résultat 1 : les producteurs ont adopté des techniques de production durable et ont renforcé la gestion de leurs activités

Cet axe de changement est incarné par la FPPA et l'ARECAP à travers, la production d'anacarde et l'élevage caprin.

A. La Production d'anacarde

Dans sa cinquième phase (2017-2021), le Programme de Développement Intégré de Fatik (PDIF) s'est engagé à contribuer à l'amélioration des systèmes de production, la sécurité alimentaire et la résilience des exploitations familiales. Pour atteindre cet objectif, il s'appuie

sur les faitières comme la FPPA. En effet, les membres de la FPPA sont confrontés entre autres à la vieillesse des plantations, aux techniques archaïques de production de la noix, à l'absence de pratiques agro écologiques, etc.

C'est pour ces raisons que le PDIF soutient la FPPA. Ainsi, **18 producteurs dont 3 femmes sont formés sur les techniques de production de la noix d'anacarde**. Cette formation a permis à ces derniers de s'initier sur les techniques de récolte et de post-récolte.

Toujours dans l'optique de relever le niveau technique des producteurs et de lever les contraintes liées à la baisse de la productivité et de la qualité des noix, **20 producteurs dont 9 femmes sont formés sur les pratiques agro écologiques**. Cette formation a permis de les initier sur l'association culturale, le sarclo-binage, le paillage, le recyclage du fumier, le compostage et l'utilisation de produits phytosanitaires naturels à base de plantes.

Pour faire face aux contraintes liées au développement des exploitations des arbres (santé, longévité), **27 producteurs dont 6 femmes sont formés sur les techniques d'entretien des plantations**. Cette formation a permis de passer en revue l'ensemble des techniques d'entretien que sont : la réparation ou la pose de clôture, les opérations de pare-feu de protection des plantations et les opérations d'élagage.

Ces efforts ont contribué à augmenter la quantité de noix produite. Cette année, elle est estimée à **255 tonnes contre 126 tonnes en 2018, soit une progression de 102%**.

Par ailleurs, pour la consolidation de la production d'anacarde, il est préconisé d'introduire les grandes cultures au niveau des plantations. Dans cette optique, le PDIF appuie les membres de la FPPA sur l'accès aux semences. Au Sénégal, la distribution de semences est prise en charge par le gouvernement à travers les services d'opérateurs économiques agréés. Ces derniers mettent chaque année à la disposition des agriculteurs des graines de qualité moindre avec de faible pourcentage de germination et, le plus souvent tardivement. Fort de ce constat, le PDIF s'est proposé d'accompagner, sur leur demande, les membres de la FPPA à disposer de semences de meilleure qualité. Le PDIF a ainsi mis en place un programme semences depuis 2016 qui consiste à distribuer aux membres de la FPPA des semences écrémées (arachide et maïs) et des intrants. Pour cette année, **68 producteurs dont 4 femmes ont bénéficié au total de 10,457 tonnes de semences d'arachide écrémée et 0,34 tonne de semences de maïs a été distribuée à 17 producteurs**. Le programme semences permet aux membres de la fédération de pratiquer des cultures intercalaires dans les plantations d'anacarde. Ces cultures apportent aux producteurs, en plus des revenus supplémentaires, un meilleur rendement avec l'anacarde et permet d'éviter les frais liés aux désherbages en début de campagne. Cette initiative est renforcée depuis 2018 par **l'introduction de semences certifiées (arachide, maïs et niébé)** sous la supervision de la Direction Régionale du Développement Rural (DRDR).

Pour la présente campagne agricole, le PDIF a introduit **450 kg d'arachide (pré base) pour 3 producteurs et 128 kg de maïs (pré base) à 8 producteurs**. L'ambition du PDIF dans ce projet est d'apporter sa contribution aux efforts de l'Etat en offrant aux producteurs

l'opportunité de produire des semences de qualité et de positionner la FPPA dans l'offre de semences certifiées.

Le renforcement des capacités techniques des multiplicateurs de semences occupe une place importante dans le positionnement de la FPPA sur l'offre de semences certifiées. Ainsi, **14 multiplicateurs sont formés sur la législation semencière et les normes techniques de production de semences certifiées.** Ces multiplicateurs sont initiés sur les critères d'une bonne semence, son processus de certification, les critères d'un bon multiplicateur de semences, les différentes catégories de semences susceptibles d'être multipliées et les couleurs de vignettes des différents niveaux, les isolements à respecter entre deux parcelles de multiplication de même variétés ou de variétés différentes.

Pour compléter la formation sur les itinéraires techniques de production, **18 multiplicateurs de semences et relais sont formés sur les techniques de récolte et de conservation des semences.**

Malgré ces efforts, la production de semences enregistrée est de :

- **14,973 tonnes d'arachide écrémées et 0,572 tonne d'arachide de qualité ;**
- **3,25 tonnes de maïs écrémées et 3,448 tonnes de maïs de qualité.**

Dans le souci d'associer la FPPA dans le suivi des producteurs, le PDIF a aidé la faîtière à mettre en place, en 2018, un dispositif constitué de relais. Ainsi, **20 relais dont 10 femmes sont formés sur les besoins du programme et de la fédération en matière d'information.** Ces relais ont été outillés sur les techniques de collecte de données.

B. L'Élevage caprin

L'élevage caprin est essentiellement extensif et de type agropastoral dans la région. Il constitue une ressource importante en matière de sécurité alimentaire et une source de revenus notamment pour les couches les plus vulnérables. Le soutien à la filière caprine constitue un important axe de l'intervention du PDIF. En effet, la filière est identifiée aussi bien par les collectivités territoriales de la région que l'Etat du Sénégal comme un levier de développement économique et social. L'intervention du PDIF qui se fait via l'Association Régionale des Eleveurs Caprins (ARECAP) porte sur les différents maillons de la chaîne de valeur.

Le PDIF promeut un modèle d'élevage caprin mettant l'accent sur l'habitat, l'alimentation et la génétique dans une perspective d'accroître la production laitière afin d'améliorer les revenus des éleveurs. Ce modèle d'étable est composé d'une mangeoire, d'un quai de traite et d'un champ fourrager avec haie vive. L'un des objectifs de la mise en place de ce modèle d'élevage caprin est la production laitière. En effet, la production de lait de chèvre s'intègre largement dans le processus d'autoconsommation très répandu dans la région. C'est dans cette optique que le PDIF accompagne les producteurs dans la conduite des exploitations caprines.

A ce jour, **11 éleveurs des villages de Colobane, Ngoyère, Niondoune, Keur Fafa, Daga Birame et Mbar bénéficient de parcelles fourragères.** Ainsi, 720 arbustes légumineux (fourrage) et 990 plants d'Accacia mellifera (haie vive défensive) sont plantés. Par ailleurs, des semis de Cajanus cajan (pois d'angole) sont insérés entre les plants de légumineuses et du niébé fourrager. **9 étables sont par la suite aménagées** mais les **éleveurs disposant du modèle complet (quai de traite, mangeoire et parcelle fourragère) sont au nombre de 06.** Ces étables modernes sont mises en place par une équipe composée d'un docteur vétérinaire, d'un éleveur belge et des techniciens du PDIF.

Pour accompagner la mise en place du modèle et valoriser les parcelles fourragères, **74 éleveurs des zones de Niakhar, Colobane et Diosong sont formés sur la collecte et la conservation du fourrage pour garder sa qualité nutritive.** La formation a combiné des présentations théoriques et des applications pratiques sur les parcelles fourragères. Ensuite, **48 éleveurs des zones de Niakhar et Colobane sont formés sur la collecte et l'hygiène de la traite.** La formation a permis de comprendre le mécanisme de la lactation, de connaître la composition du lait de chèvre, les méthodes de collecte adoptées et harmonisées et les bonnes pratiques d'hygiène de la traite.

Il faut rappeler que le modèle intègre une amélioration génétique de la race locale indispensable pour une production laitière en qualité et en quantité. **Ainsi, 14 biquettes d'un âge moyen de trois (03) mois** ont été achetées par 3 bénéficiaires qui constituent une part de leur contribution sur le modèle.

2.2.2 Résultat 2 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage.

Parallèlement à l'appui à la production (élevage caprin et anacarde), le PDIF accompagne la transformation, le stockage et la commercialisation des produits. Les bénéficiaires sont la Fédération Régionale des GIE de Femmes Transformatrices d'Anacarde (FRGFTA) pour l'anacarde et l'ARECAP pour le lait de chèvre.

A. Les Unités de Transformation d'Anacarde

Les unités de transformation d'anacarde sont confrontées à des difficultés telles que la concurrence, l'accès à une clientèle ou un marché potentiel mais surtout la qualité des produits transformés. C'est fort de ce constat que le PDIF accompagne l'amélioration et la valorisation des produits de l'anacarde. Les unités appuyées sont Djilor, Sokone, Ndiaffé Ndiaffé et Dialaba.

Cette année, le programme a procédé aux subventions des unités suite aux études de rentabilité de celles-ci. Ces appuis financiers leur ont permis d'acquérir des matériels permettant de transformer plus et mieux.

L'appui destiné aux unités est complété par le renforcement de capacités des membres de celles-ci. Ainsi, **30 femmes sont initiées sur les techniques de transformation de la noix avec la cuisson à vapeur.** La formation a aussi permis de partager avec elles les notions de

prix d'achat, prix de revient et prix de vente mais aussi d'envisager l'élaboration d'outils de gestion (fiches de gestion) pouvant permettre aux femmes de consigner toutes les informations nécessaires au processus de transformation. A la suite de cet atelier, **une autre session avec les mêmes participantes (30 femmes) a permis d'élaborer de façon participative les fiches de gestion pour tout le processus de transformation de la noix.** Parallèlement, des signes pour le pesage et pour les prix sont définis par convention avec les femmes formatrices pour leur permettre de renseigner convenablement les différentes fiches.

En outre, le programme a initié une formation sur la dynamique organisationnelle pour les membres des unités et des bureaux zonaux. Ainsi, **21 femmes sont formées sur la gestion administrative et financière.** Après cette session, **une autre formation a permis à 23 femmes d'être initiées sur l'entrepreneuriat.**

Tous ces efforts ont permis d'augmenter la quantité de noix transformées qui passe de 15 tonnes en 2018 à 34 tonnes en 2019, soit une progression de 128% et un chiffre d'affaires 18 576 525 FCFA.

B. La transformation de lait

L'appui à la transformation du lait de chèvre se fait à travers un renforcement de capacités techniques et matérielles des membres de l'ARECAP qui exercent l'activité de manière collective dans le cadre d'unités de lait (Sapp, Niakhar et Colobane). Au cours de cette année, une véritable dynamique a été notée au niveau de la transformation. En effet, les unités ont transformé **3 366,75 litres** en 2019 pour un chiffre d'affaires de **3 462 300 FCFA, soit une augmentation en valeur absolue de 2686,25 litres par rapport à 2018.** Cette augmentation de la quantité de lait de chèvres transformées est tirée par la livraison au niveau des cantines scolaires. En effet, **58% du lait transformé est destiné aux cantines.**

A Sapp, la transformation du lait de chèvre se fait au niveau de l'unité et porte essentiellement sur le fromage. **147 litres** sont transformés cette année.

A Niakhar, elle s'organise autour de quelques femmes qui transforment au niveau du Centre d'Impulsion et de Modernisation de l'Élevage (CIMEL) mis en place par le Ministère de l'élevage. Au 31 décembre 2019, la quantité transformée est de **2 646,5 litres.** Il faut noter que l'augmentation de la quantité transformée dans cette zone par rapport à l'année dernière s'explique par l'existence d'un nouveau marché notamment celui des cantines scolaires.

Au niveau de Colobane, le fonctionnement de l'unité est toujours bloqué par des problèmes d'organisation, de gestion et de non-respect des engagements par certains membres. Les efforts en vue du redémarrage des activités de transformation entrepris par le PDIF, le PAFC avec l'appui des autorités administratives et locales ont abouti à la mise en place d'un comité ad hoc de 13 membres. Ce comité est chargé de la rédaction du statut et du règlement intérieur dans une perspective de mise en place d'une coopérative. D'autres rencontres sont prévues pour continuer le processus de création de la coopérative. C'est pourquoi, l'activité de

transformation dans la zone s'organise actuellement autour d'un groupe de femmes qui a transformé **573,25 litres** de lait de chèvres.

2.2.3 Résultat 3 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins

Le PDIF appuie les Mutuelles d'Épargne et de Crédit (MEC) sur la formation et le conseil. Il facilite l'accès au financement des femmes de l'Association pour le Développement Intégré de la Région de Fatick (ADIF) par l'intermédiaire des MEC, car, ces dernières éprouvaient d'énormes difficultés pour trouver des financements adéquats. Mais avec l'appui du PDIF, les mutuelles sont renforcées et les femmes financées.

L'appui du PDIF à l'accès des femmes aux financements porte sur 4 types de fonds :

- Le Fonds Initial (FI) ;
- Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF) ;
- Le Fonds de Développement Territorial (FDT) ;
- Le Crédit Agricole (CA).

A. Le Fonds Initial (FI)

Pour cette année, les déboursés se chiffrent à 64 647 350 FCFA et touchent 648 femmes de 79 groupements. Les montants financés varient de 25 000 FCFA à 300 000 FCFA par femme. Les types d'activités financés sont le petit commerce et l'embouche.

Tableau 2 : Déboursé FI en 2019 (en FCFA)

Départements	Nom	Montant prêt	Intérêts attendus	Total à rembourser	Date de déblocage	Date dernière échéance	Nbre GPF	Nbre bénéf
GUINGUINEO	UA Mbadakhoune	7.660.350	536.225	8.196.575	12/02/2019	10/09/2019	9	87
	UA Mbadakhoune	7.657.000	535.990	8.192.990	9/10/2019	10/05/2020	9	84
	UC Guinguinéo	4.660.000	326.200	4.986.200	24/01/2019	10/08/2019	3	25
	UC Guinguinéo	4.660.000	326.200	4.986.200	31/07/2019	10/02/2020	3	22
sous total Guinguinéo		24.637.350	1.724.615	26.361.965			24	218
GOSSAS	UC Gossas	4.660.000	326.200	4.986.200	03/01/2019	03/08/2019	6	64
	UC Gossas	4.660.000	326.200	4.986.200	08/10/2019	10/05/2020	6	49
	UA Ouadiour	8.075.000	565.250	8.640.250	15/01/2019	15/08/2019	10	115
sous total Gossas		17.395.000	1.217.650	18.612.650			22	228
FATICK	FAFS	1.550.000	108.500	1.658.500	19/03/2019	10/10/2019	2	9
	UA Tattaguine	7.085.000	495.950	7.580.950	12/11/2019	10/06/2020	12	61
	FAFS	1.550.000	108.500	1.658.500	13/11/2019	10/06/2020	2	9
	UC/GPF	5.905.000	413.350	6.318.350	27/05/2019	10/12/2019	7	55
	UC DIOFFIOR	3.000.000	210.000	3.210.000	15/06/2019	10/01/2020	6	30
	UC CONSORTIUM	3.525.000	246.750	3.771.750	06/08/2019	10/02/2020	4	38
sous total Fatick		22.615.000	1.336.300	20.426.300			33	202
TOTAL GENERAL		64.647.350	4.278.565	65.400.915			79	648

Source : PDIF, Décembre 2019

Les remboursements sont en cours et la situation est présentée sur le tableau suivant.

Tableau 3 : Remboursement FI en 2019 (en FCFA)

Départements	Instances	Date de déboursés	Montants déboursés	Montants à rembourser	montants remboursés	Date fin échéance	Soldes restants dûs
GUINGUINEO	UA Mbadakhouné	12/02/2019	7.660.350	8.196.575	8.196.575	10/09/2019	0
	UA Mbadakhouné	9/10/2019	7.657.000	7.700.747	0	10/05/2020	7.700.747
	UC Guinguinéo	24/01/2019	4.660.000	4.986.200	4.986.200	10/08/2019	0
	UC Guinguinéo	31/07/2019	4.660.000	4.986.200	662.500	10/02/2020	4.323.700
	Sous total Guinguinéo		24.637.350	25.869.722	13.845.275		12.024.447
GOSSAS	UC Gossas	03/01/2019	4.660.000	4.986.200	4.986.200	03/08/2019	0
	UC Gossas	08/10/2019	4.660.000	4.986.200	851.540	10/05/2020	4.134.660
	UA Ouadiour	15/01/2019	8.075.000	8.640.250	8.640.250	15/08/2019	0
	Sous total Gossas		17.395.000	18.612.650	14.477.990		4.134.660
FATICK	UC/GPF	27/05/2019	5.905.000	6.318.350	6.318.350	10/12/2019	0
	UA Niakhar	23/11/2018	8.075.000	8.640.250	8.640.250	23/05/2019	0
	UA Ndiop	13/08/2018	8.490.000	9.084.300	8.389.000	10/02/2019	695.300
	UC Consortium	14/08/2018	3.525.000	3.771.750	579.000	10/02/2020	3.192.750
	UC Dioffior	15/06/2019	3.000.000	3.210.000	1.928.000	10/01/2020	1.282.000
	UA Tattaguine	12/11/2019	7.085.000	7.580.950	0	10/06/2020	7.580.950
	FAFS	19/03/2019	1 550 000	1 658 500	1 658 500	10/10/2019	0
	FAFS	13/11/2019	1 550 000	1 658 500	0	10/06/2020	1 658 500
Sous total Fatick		39.180.000	41.922.600	27.513.100		14.409.500	
TOTAL GENERAL			81.212.350	86.404.972	55.836.365		30.568.607
Taux de remboursement					64,62%		

Source : PDIF, Décembre 2019

Le taux de remboursement de 64% est justifié puisqu'il y a des crédits déboursés dont la première échéance n'est pas encore arrivée à terme (cas de FAFS, UA Tattaguine, UA Mbadakhouné). Un seul groupement est en retard sur ses remboursements. Il s'agit de l'UA NDIOP dont le crédit est arrivé à terme depuis le 10 février 2019. Le montant en souffrance est de **695 300 FCFA**. Ce montant représente un taux de souffrance de **2,27%**.

B. Le Fonds Entrepreneuriat Féminin (FEF)

Pour rappel, le FEF a lancé son neuvième cycle (FEF9) en 2018 pour le financement des femmes qui ont un besoin supérieur ou égal à cinq cent mille francs (500 000 FCFA) et que le FI ne peut pas satisfaire. Ainsi, 87 femmes étaient financées pour un montant de **58 000 000 FCFA** dans les départements de Fatick (**28 000 000 FCFA**), soit 48% du financement, Foundiougne (**17 250 000 FCFA**), soit 30% et Gossas (**12 750 000 FCFA**), soit 22%. Les financements varient de **500 000 à 2 000 000 FCFA** par femme. Les activités financées sont le commerce (70%), l'embouche (20%), l'artisanat (7%), l'aviculture (2%) et la transformation (1%).

En début 2019, le FEF9 a complété son financement avec un montant de **5 500 000 FCFA**. Ce montant déboursé concerne 3 bénéficiaires dont les crédits étaient à moyen terme (18 mois dont 2 de différés).

Ainsi, le montant total octroyé dans le cadre du FEF9 s'élève maintenant à **63 500 000 FCFA au profit de 90 bénéficiaires**.

Parallèlement, les remboursements continuent dans toutes les zones et la situation est donnée par le tableau suivant :

Tableau 4 : Remboursement du FEF9

Départements	Montant financé	Montant à rembourser	Montant remboursé	Restant dû	Montant en retard	PAR30
Fatick	33.500.000	36.180.000	28.010.500	5.489.500	2.302.500	41,94%
Foundiougne	17.250.000	18.630.000	17.250.000	0	0	
Gossas	12.750.000	13.770.000	12.750.000	0	0	
TOTAL	63.500.000	68.580.000	58.010.500	5.489.500	2.302.500	41,94%
Taux de remboursement			91,36%			41,94%

Source : PDIF, Décembre 2019

Les crédits dont la durée était de 12 mois sont intégralement remboursés dans les départements de Gossas et de Foundiougne. Les retards constatés concernent le département de Fatick pour un montant de 2 302 500 FCFA représentant un PAR de 41,94% du portefeuille restant dû sur le FEF 9.

Les détentrices des crédits en souffrance, au nombre de 7, sont réparties comme suit :

- Fimela : 4 bénéficiaires pour un montant de 728 000 FCFA ;
- FAFS : 1 bénéficiaires pour un montant de 1 270 000 FCFA ;
- Dioffior : 1 bénéficiaire pour un montant de 250 000 FCFA ;
- Niakhar : 1 bénéficiaire pour un montant de 54 000 FCFA.

La partie saine, soit un montant de 3 187 500 FCFA, représente les crédits à moyen terme dont les remboursements sont toujours en cours.

Au cours du mois de novembre 2019, le 10^{ème} cycle du FEF est lancé avec l'appel à projet pour les potentiels bénéficiaires. La nouveauté avec ce cycle est que ce sont les relais de l'ADIF qui montent les demandes auprès des organisations respectives. En effet, dans le cadre du retrait progressif du PDIF sur la gestion des financements de l'ADIF, **16 relais sont formés sur le montage des demandes de financement**. Après montage par les relais et la 1^{ère} réunion du comité de crédit, **42 demandes sont acceptées** réparties comme suit :

Tableau 5 : répartition des demandes acceptées

Département	Nombre	Montant
Fatick	20	14 250 000
Foundiougne	22	16 500 000
Total	42	30 750 000

Source : PDIF Décembre 2019

Au total, c'est **30 500 000 FCFA** (à Foundiougne, une dame a préféré prendre 750 000 FCFA au lieu des 1 000 000 FCFA demandés) qui sont déboursés au profit de **42 femmes**. Les activités financées sont le commerce (69%), l'aviculture (21%), la transformation (5%), la coiffure (2%) et la restauration (2%).

Un autre comité de crédit sera organisé en 2020 dans le cadre du FEF 10 pour voir les possibilités de financement des autres unions dont les demandes n'étaient pas encore disponibles lors de la première rencontre.

C. Le Fonds de Développement Territorial (FDT)

Le comité de gestion du FDT composé de l'ARD, de l'ADIF, du PDIF, des IMF partenaires, des collectivités territoriales et des CADL des communes bénéficiaires s'est réuni afin d'examiner les projets déposés pour financement.

Lors de la rencontre, l'ensemble des critères de sélection ont été passé en revue et une notation était affectée à chaque critère :

- la pertinence du projet : **15 points**
- la rentabilité : **15 points**
- la durabilité : **10 points**
- l'existence de marché : **10 points**
- la capacité du projet à générer des emplois : **15 points**
- l'expérience et la capacité technique du promoteur : **15 points**
- l'inexistence d'antécédent de crédit : **10 points**
- impact environnemental et social : **10 points**

Tableau 6 : Sélection des projets sur le FDT

CT	Nombre de projets présentés	Nombre de projet acceptés	montants des projets acceptés	Subvention	crédit	Apport promoteur	Apport commune
DIOSSONG	16	2	6.450.000	1.290.000	3.870.000	645.000	645.000
FIMELA	10	01	3.000.000	600.000	1.800.000	300.000	300.000
NIAKHAR	10	03	18.945.481	3.789.096	11.367.289	1.894.548	1.894.548
TOTAUX	36	06	28.401.481	5.679.096	17.037.289	2.839.548	2.839.548

Source : PDIF, Décembre 2019

A l'issu de la rencontre, 06 projets ont été sélectionnés sur les 36 reçus pour un montant global de **28 401 481 FCFA** (voir tableau ci-dessous).

Les projets sélectionnés sont :

- Le projet de production et de commercialisation de semences certifiées du « GIE des producteurs de GODAGUENE Sorokh » ;
- Le projet de transformation, de traitement et de commercialisation de l'huile d'arachide et de ses dérivés du « GIE NDIOLOR de Mbafaye » ;
- Le projet de mise en place d'une unité de traitement d'huile d'arachide des « Jeunes filles amazones de Niakhar » ;
- Le projet de maraichage du « GPF des femmes de Bouly » ;
- Le projet de teinture du « GIE Bokk Guiss Guiss de Dioosong » ;
- Le projet avicole du « GIE Tawfekh de Ndangane Campement ».

Pour les 06 projets sélectionnés, la situation se présente ainsi à la date du 31 décembre 2019 :

- Les projets « de teinture, de mise en place d'une unité de traitement de l'huile d'arachide, de maraichage et d'avicole » n'ont pas encore démarré du fait de la non disponibilité des apports (GIE et Communes) ;
- Pour le projet de **transformation de l'huile d'arachide du « GIE NDIOLOR de Mbafaye »**, la somme de **6 696 800 FCFA** est déboursée (dont 1 674 200 FCFA de subvention et 5 022 600 FCFA de crédit).
- Pour le « **projet de multiplication de semences** », après la mobilisation des apports du GIE de GODAGUENE SOROKH et de la Commune de Niakhar, la première tranche de financement d'un montant de **2 110 481 FCFA** (dont 422 096 FCFA de subvention, 1 065 237 FCFA de crédit et 623 148 FCFA d'apport du promoteur) est débloquée pour le démarrage des activités. Les spéculations visées cette année étaient l'arachide (base), le mil souna 3 (base), le niébé fourrager et le mil sorgho (pré base). Après campagne, **4 tonnes d'arachides, 17,238 tonnes de mil, 1,6 tonne de sorgho et 0,081 tonne de niébé fourrager sont produites.**

Dans la stratégie du PDIF, les services non financiers comme les formations accompagnent les crédits. En effet, **25 membres du GIE GODAGUENE SOROKH dont 7 femmes sont formés sur l'éducation financière.**

En ce qui concerne le projet pilote du périmètre maraicher de Ndiaye Ndiaye Wolof dans la commune de Diossong, la seconde échéance de remboursement de **280 000 FCFA** est honorée, contrairement à la troisième échéance de **270 000 FCFA** du mois de novembre 2019.

Cette situation s'explique par une campagne 2019 plutôt mitigée avec une production considérable au premier semestre et très négligeable au second. La situation de la campagne est présentée par le tableau suivant :

Tableau 7 : situation de la campagne des femmes de Ndiaye Ndiaye Wolof en 2019

Spéculation	Quantité de production totale (kg)	Auto consommation (kg)	Quantité commercialisée (kg)	Prix unitaire (FCFA)	Chiffre d'affaires (FCFA)
Gombo	343	66	277	550	152 350
Tomate	176,5	14,5	162	300	48 600
Aubergine douce	209	22	187	250	46 750
Aubergine amère	74,25	6	68,25	400	27 300
Poivron	199	16	183	300	54 900
Piment	43	3,5	39,5	2000	79 000
courge	115	20	95	120	11 400
Navet	205	17,5	187,5	150	28 125
TOTAL	1364,75	165,5	1199,25		448 425

Source : PDIF, Décembre 2019

Malgré les difficultés de remboursement, les femmes ont pu commercialiser une bonne partie de leur production qui a généré un chiffre d'affaires de **448 425 FCFA**. La quantité autoconsommée par les bénéficiaires n'est pas aussi à négliger.

Dans le cadre de l'intégration progressive des pratiques agro écologiques dans les exploitations familiales comme les périmètres maraichers, **30 producteurs maraichers dont 10 femmes de Ndiaye Ndiaye Wolof ont été formés dans ce sens**. Les femmes sont ainsi initiées sur la production de matière fertilisante pour amender les sols (compost et recyclage du fumier), la fabrication de produits phytosanitaires naturels pour traiter les semences (feuille de Neem, et appât au bord des parcelles), etc. Cette initiative participe à l'adaptation aux changements climatiques et le positionnement des bénéficiaires du PDIF sur les principes du développement durable.

D. Le crédit agricole

Pour la campagne agricole 2019, **22 femmes (9 de Ouadiour, 9 de Kothiao, 2 de Niomré et 2 de Niangué)** sont financées pour un montant total de **3 500 000 FCFA** réparti comme suit :

- 18 femmes (9 de Ouadiour et 9 de Kothiao) ont reçu chacune **150 000 FCFA** soit un montant global de **2 700 000 FCFA** ;
- 04 femmes (2 de Niangué et 2 de Niomré) ont reçu chacune **200 000 FCFA** soit un montant global de **800 000 FCFA**.

Les bénéficiaires qui ont reçu 200 000 FCFA sont de nouvelles adhérentes qui ont intégré le projet cette année et sont financées à partir des abattements faits sur les anciennes, soit un montant de **50 000 FCFA** par femme. Le total des abattements se chiffre à **900 000 FCFA**, ce qui a permis de financer les nouvelles bénéficiaires à hauteur de **800 000 FCFA**.

Pour compléter ces appuis et aider les femmes à abandonner progressivement les pratiques non adaptés (utilisation d'engrais chimique, etc.) face aux changements climatiques, **18 bénéficiaires du crédit agricoles ont été formés sur les pratiques agro écologiques**. Les femmes sont ainsi initiées sur la production de matière fertilisante pour amender les sols (compost et recyclage du fumier), la fabrication de produits phytosanitaires naturels pour traiter les semences (feuille de « Neem », et appât au bord des parcelles), etc.

Grace aux services financiers et non financiers du PDIF, **les 22 femmes bénéficiaires du crédit agricole ont produit 35.19 tonnes d'arachide dont 29,619 tonnes sont commercialisées pour un chiffre d'affaires de 8 145 225 FCFA**.

Les remboursements pour le crédit agricole ne seront effectifs qu'à partir de février 2020. Les crédits sont déboursés au courant du mois de juin 2019 pour une durée de 08 mois.

E. L'encours de crédit

Le cumul de l'encours de crédit des fonds s'élève à **76 560 944 FCFA** au 31 Décembre 2019. Cette somme est composée de l'encours du FI (30 568 607 FCFA), du FEF8 (415 000 FCFA), du FEF9 (5 489 500 FCFA), FEF10 (30 500 000 FCFA) du crédit agricole (3 500 000 FCFA) et du FDT (6 087 837 FCFA).

F. Portefeuille à risque (PAR) des fonds

Le portefeuille à risque sur chaque fonds est déterminé en fonction des remboursements en retard au moins d'une échéance. La situation par ligne de crédit du PAR est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 8 : PAR des lignes de crédit

	FI	FEF 8	FEF 9	FEF 10	Crédit agricole	FDT	
Encours de crédit	30.568.607	415.000	5.489.500	30.500.000	3.500.000	6.087.837	76.560.944
Montant en retard	695.300	415.000	2.302.500	0	0	500.000	3.912.800
< 5%	2,27%	100,00%	41,94%	0%	0%	8%	
				5,11%			

Source : PDIF, Décembre 2019

Le PAR global respecte la norme. Mais il faut noter que la dégradation du portefeuille de certains fonds dépasse le plafond. C'est le cas du FEF 8 qui est à 100%, du FEF 9 qui est à 41% et du FDT qui est à 8%.

Pour le FEF 10 et le Crédit agricole, les remboursements n'ont pas encore démarré, d'où un PAR nul.

G. Partenariat PDIF-MEC

Le partenariat entre le PDIF et les MEC (LE SINE et SANT YALLA de GOSSAS) continue de plus belle. Ainsi en 2019, la MEC « LE SINE » a été accompagné sur le développement d'un nouveau produit (DNP) dans le domaine agricole. Il s'agissait de faire la formation pour les membres du comité de crédit de la caisse et le personnel technique. Ensuite, il y'a eu l'accompagnement de la gérante sur l'élaboration de documents pour des focus-group à organiser dans différentes zones ainsi que la conception du prototype du produit. Il reste à préparer le protocole de test pour le lancement du produit qui va venir compléter le FDT dans les différentes chaînes de valeur.

Pour la MEC « SANT YALLA » de GOSSAS, l'accompagnement a surtout porté sur la nouvelle comptable pour lui permettre de maîtriser le système. Il a fallu faire une situation de référence pour le changement de logiciel car le SAF 2000 a été remplacé par AICHA. Le basculement est effectif de même que la reprise des opérations.

Les études diagnostics des MEC partenaires ont permis de formuler des recommandations allant dans le sens du renforcement des capacités des élus et du personnel technique. Après plusieurs sessions de formation en 2018, **25 élus et personnel technique des MEC sont de nouveau formés sur l'évaluation de la gouvernance**. La formation a permis d'identifier les 6 axes d'évaluation de la gouvernance (vision et mission ; système d'information de gestion ; mode de prise de décision ; compétence des acteurs ; système de contrôle ; gestion des risques et des crises) et de les apprécier. En sus, **ces élus et personnel technique des MEC sont aussi formés sur la planification stratégique et le budget**.

2.2.4 Résultat 4 : les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale.

L'une des ambitions du programme est de sensibiliser les autorités publiques, les citoyens et les Organisations de la Société Civile (OSC) pour une mobilisation en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale devant aboutir à la prise d'engagement en faveur de celles-ci.

Au Sénégal, l'intégration de la dimension « changements climatiques » constitue une préoccupation des décideurs tant au niveau central que local. Des actions de diverses natures qui contribuent à réduire la vulnérabilité des systèmes socio-économiques et naturels ont été menées même si on constate que les efforts déployés doivent être accentués. Après l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC), le PDIF, à travers des ateliers, a sensibilisé **81 personnes (élus, leaders d'opinion, présidents de structures fortes, services techniques, etc.) dont 39 à Fimela, 21 à Diossong et 21 à Niakhar sur les stratégies/réponses retenues pour faire face à la dégradation de l'environnement.** Parmi les stratégies retenues, on peut citer :

- épandage des coques d'arachides pour lutter contre la salinisation des terres ;
- création de fosse de compostage pour amender les sols pauvres ;
- mise en place de fascines pour lutter contre l'érosion hydrique ;
- plantation de haies vives pour lutter contre l'érosion éolienne.

Pour mémoire, les ateliers de sensibilisation sur les aspects environnementaux sont des activités identifiées dans les Plans d'Action Prioritaires (PAP) des PDC. Le PDIF a poursuivi son objectif d'animation du territoire et d'accompagnement des collectivités territoriales avec **l'organisation d'un forum des acteurs à Colobane.** Ce forum a permis de présenter le PDC aux acteurs, de partager le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et d'identifier les possibilités de synergie entre acteurs pour le financement des actions retenues dans le PDC.

Les forums des acteurs de Niakhar et de Diossong ont permis d'évaluer les niveaux d'exécution budgétaire des PDC élaborés en 2018. **Ils sont respectivement de 14% et de 17% après une année de mise en œuvre.**

L'organisation d'un atelier sur le nouveau code forestier était une forte recommandation de l'atelier de sensibilisation sur les aspects environnementaux de la commune de Niakhar. Ainsi, le PDIF a sensibilisé **19 personnes (élus, leaders d'opinion, présidents de structures fortes, services techniques, etc.)** dans la commune de Niakhar sur l'aménagement des forêts, les dispositions pénales, le respect du code et la bonne conduite des activités.

Par ailleurs, le plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre est un des volets important de la défense des intérêts généraux de la femme. Ce plaidoyer est porté par les membres de l'ADIF au niveau des communes pour un accès plus facile aux terres de culture. Pour mener à bien ce plaidoyer, **14 membres de la faitière ont été formés sur les technique de plaidoyer et de négociation.** A la suite de cette capacitation, l'ADIF, accompagnée par le PDIF, a initié des rencontres avec les autorités locales et administratives (maires, sous-préfets) pour les informer de l'objectif du plaidoyer et bénéficier de leur soutien. Ensuite, à travers des diagnostics participatifs sur l'accès des femmes à la terre avec l'appui des services techniques locaux (CADL, ANCAR), le potentiel foncier des communes de Niakhar et de Fimela, les enjeux liés aux fonciers, le niveau d'accès et de contrôle des terres par les femmes sont connus.

La filière anacarde au Sénégal, grâce à son potentiel économique, a de vrais effets d'entraînement dans la mesure où elle met en mouvement tous les acteurs. Malgré le

dynamisme de la filière, plusieurs aspects sont encore à améliorer du point de vue réglementaire, technique et financier. Cette faible prise en charge de la filière au niveau politique résulte, en partie, du manque d'organisation des acteurs avec notamment l'absence de faitières au niveau national capable de porter le plaidoyer auprès des décideurs nationaux. Face à ces défis, le PDIF et des partenaires comme le Fonds National pour le Développement Agro Sylvo Pastoral (FNDASP) ont initié la mise sur pied d'une interprofession nationale. Ainsi, après un processus assez long, **les collèges nationaux des producteurs et transformateurs d'anacarde du Sénégal sont mis en place lors d'une assemblée générale constitutive tenue à Fatick.**

Parallèlement à la mise en place de l'interprofession nationale, le PDIF a initié la mise en place de l'interprofession régionale d'anacarde dans la zone Sine Saloum. Ainsi, après l'officialisation des différents collèges (producteurs, transformatrices, commerçants-transporteurs) et l'installation de l'interprofession régionale de la zone Sine Saloum doté d'un plan d'action, le défi est maintenant d'animer la structure. Pour ce faire, **les orientations de l'organisation sont définies et validées avec les concernés lors d'un atelier de partage.**

2.2.5 Résultat 5 : les capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale sont renforcées

Ce résultat, de par son caractère transversal, constitue une dimension importante pour le PDIF en ce sens qu'il est un moyen vers la pérennisation et la capacitation institutionnelle et organisationnelle des organisations bénéficiaires. Ceci passe par la rédaction d'un document de stratégie et la mise en œuvre du plan de renforcement de capacités en fonction des besoins spécifiques de chacun des bénéficiaires du programme : niveau de gouvernance participative des OP (AG, réunions statutaires, production PV, etc.), capacités opérationnelles et de gestion (outils de planification et de gestion, qualité des ressources humaines, etc.).

Dans la poursuite de la mise en œuvre du plan de renforcement de capacités élaboré en 2017, plusieurs sessions de formation sont organisées au profit des membres de bureaux des faitières:

- **19 membres de bureaux sont formés sur la gestion administrative, financière et la production/archivage de documents administratifs.** Cet atelier a permis d'aborder la structuration et le fonctionnement des organisations, les rôles et responsabilités des membres de même que la rédaction et l'archivage des PV;
- **22 membres de bureaux sont formés sur les outils de suivi évaluation.** La formation a permis de définir les notions de base du SE et les niveaux de résultats dans une gestion axée sur les résultats;
- **14 membres de bureaux formés sur les techniques de mobilisation des ressources.** Cette capacitation a permis de revenir sur l'importance pour les faitières de disposer d'un plan de développement stratégique et opérationnel pour la recherche et la diversification des partenaires.

Ces capacités ont eu des résultats positifs sur les faitières. En effet, les évaluations semestrielles des faitières (ADIF, FPPA, FRGFTA, ARECAP) ont permis de constater des avancées considérables en matières de gouvernance. L'évaluation de l'ADIF a permis de

constater une évolution considérable sur la capacité technique et organisationnelle de l'association. En effet, l'ADIF reçoit régulièrement une capacitation pour ses dirigeants, tient ses réunions selon les règles et se base sur un plan d'action pluriannuel pour mener ses activités. Pour la FPPA, la situation est plutôt mitigée. La faitière tient régulièrement ses réunions sanctionnées de PV. Elle dispose aussi de plan d'actions semestrielles mais ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour les mettre en œuvre. Toujours dans la filière anacarde, la FRGFTA est la faitière qui a le plus de difficultés en matière de gouvernance. Elle ne tient pas de réunions, faute de frais de fonctionnement pour réunir ces membres trop dispersés dans la région. L'ARECAP est la faitière la plus en avance. Elle organise régulièrement ses réunions sanctionnées de PV. Elle dispose également de plan d'action auquel elle se fie pour mener ses activités. Les statuts et règlement intérieur de l'ADIF, de la FPPA et de la FRGFTA sont révisés et un manuel de procédures est rédigé pour l'ADIF. Ces outils de gouvernance devraient faire l'objet de validation en 2020.

Avec son objectif de restructuration et de renouvellement des faitières, le programme a accompagné l'ARECAP, la FPPA et la FRGFTA dans l'organisation de leurs assemblées générales de renouvellement de bureau entre 2017 et 2018. Cette année, l'ADIF n'a pas dérogé à la règle et a organisé son assemblée générale de renouvellement de bureau avec l'aide du PDIF.

3. Projet des cantines scolaires (CFSI)

Avec un taux de prévalence de la malnutrition aigüe globale de 13,3%, les départements de Fatick et Gossas sont classés dans le lot des 16 départements qui ont une situation préoccupante avec des taux qui varient entre 10 et 14,3%.

Les populations sont exclusivement rurales et vivent d'agriculture pluviale et d'élevage traditionnel. Avec les effets du changement climatique, les familles complètent leurs revenus avec l'exode des jeunes vers les villes et leurs apports périodiques. L'introduction du maraîchage de contre saison et l'intensification de l'élevage sont 2 défis que se sont donnés les OP féminines locales soutenus par l'Association Nationale pour le Développement Intégré (ANPDI) pour améliorer leurs revenus et mieux vivre dans leurs villages.

La politique de généralisation de l'éducation scolaire a permis une bonne couverture des villages par les écoles avec en moyenne 1 école/ 3 villages. Depuis 2 années, de plus en plus d'écoles primaires de ces départements bénéficient d'appuis de l'Etat du Sénégal et du Programme Alimentaire Mondial (PAM), pour mettre en place des cantines scolaires et ainsi améliorer l'état nutritionnel des enfants issus de familles défavorisées.

Les premières cantines scolaires ont vu le jour en 2014, et touchent en moyenne 195 élèves/ cantine. Chaque cantine polarise en moyenne 3 villages. Les sources de financement actuelles des cantines sont :

- la subvention de l'Etat ;
- la subvention du PAM ;
- les cotisations des parents d'élèves.

Toutes les cantines ne bénéficient pas simultanément des subventions de l'Etat et du PAM, ce qui fait que certaines cantines sont très limitées financièrement. Les communes ne participent pas encore au financement des cantines ni à leurs activités. Par contre, elles appuient en matériel ou mobilier scolaire.

Au niveau local, les acteurs sont pour l'instant essentiellement l'Inspection de l'Enseignement et de la Formation (IEF) et les Comités de Gestion des Ecoles (CGE).

Les organisations de producteurs et les conseils communaux sont les acteurs absents du dispositif local, bien que certaines OP maraîchères fournissent des produits, et que la gestion des écoles est une compétence transférée aux communes. Pour le PDIF qui soutient depuis plusieurs années les OP et les communes de la zone, ces deux (2) grands absents font que :

- l'approvisionnement des cantines se fait majoritairement en produits importés ;
- les OP ont un manque à gagner sur des produits comme les légumes et le lait, pouvant significativement améliorer la qualité nutritive des plats offerts par les cantines ;
- les plats offerts sont peu variés et la prise en compte de la dimension nutritionnelle dans l'animation et la gestion des cantines scolaires dans la zone est très faible.

Ces constats sont confirmés par les tenants actuels du système (IEF et CGE) qui estiment également que l'implication des communes et des OP locales dans le système est nécessaire non seulement pour augmenter la part de marché des produits locaux sur les achats des cantines et améliorer la qualité nutritionnelle des plats servis, mais aussi pour pérenniser le système au-delà de l'appui du PAM.

Le partenariat public/ privé au niveau local vise le renforcement de l'implication des conseils communaux et des OP aux côtés des acteurs déjà présents. Aussi, le positionnement des OP locales sur les marchés des cantines scolaires et sur des produits de qualité (légumes, lait et éventuellement céréales) et le ciblage des populations pauvres en zone vulnérable pour la consommation de produits locaux sains, constituent trois (3) innovations majeures mises en avant dans le cadre du projet, pour augmenter la part de marché des productions locales sur ce marché significatif, et pérenniser le système.

I. PRESENTATION DU PROJET

Le Projet pour « *Une alimentation plus locale et diversifiée dans les cantines scolaires rurales défavorisées* » sera mise en œuvre dans les départements de Fatick et de Gossas pour une durée de trente-six mois (novembre 2018-octobre 2021).

1.1. Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de promouvoir des systèmes alimentaires locaux durables dans les terroirs du Sine basés sur la reconnaissance et la valorisation des productions locales saines, par les collectivités territoriales, les établissements scolaires et leurs partenaires.

De manière spécifique, il s'agit de développer l'utilisation des produits locaux et sains dans l'alimentation des cantines scolaires en milieu rural vulnérable.

1.2. Résultats attendus

Trois (03) résultats sont attendus de la mise en œuvre du projet :

- **R.1.** Les communes s'impliquent dans le financement et la promotion des cantines scolaires ;
- **R.2.** Les organisations de producteurs de lait et de légumes sont en capacité d'approvisionner régulièrement les cantines scolaires en produits sains de qualité ;
- **R.3.** Les cantines scolaires des zones ciblées offrent des plats plus diversifiés et majoritairement à base de produits locaux.

1.3. Cibles du projet

Le projet cible un certain nombre d'acteurs comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : cibles du projet

Nombre de productrices/ producteurs	150 productrices de lait et 120 productrices de légumes
Nombre de transformatrices/ transformateurs	225 restauratrices/ gérantes de 15 cantines
Membre des CGE des cantines scolaires	4 membres par CGE/ soit 60 membres
Nombre de consommatrices/consommateurs	3084 élèves de 15 écoles
Parents d'élèves actifs dans les associations de parents d'élèves	1542 (soit 50% du nombre d'élèves)
Elus locaux (05 communes)	150 (soit 30 élus par communes)

II. NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE ET RESULTATS OBTENUS

Pour mémoire, l'ANPDI dans le cadre de la mise en œuvre du projet *“Une alimentation plus locale et diversifiée dans les cantines scolaires rurales défavorisées”* a démarré officiellement ses activités au mois de novembre 2018 avec la tenue de l'atelier régional de lancement. Les différentes activités menées ont permis d'avancer dans l'atteinte des résultats que le projet s'est fixé.

2.1. R.1 : Les communes s'impliquent dans le financement et la promotion des cantines scolaires

Pour atteindre ce résultat, plusieurs activités ont été déroulées conformément à la planification établie au démarrage du projet.

Les activités menées ont permis d'obtenir les extraits (produits) suivants :

- La signature des conventions de partenariat avec les communes de Niakhar et de Colobane ;
- Le diagnostic du fonctionnement des cantines ;
- L'implication des communes dans le fonctionnement des cantines ;

Ainsi, pour l'année scolaire 2018-2019, les communes de Niakhar et de Colobane ont participé au financement des cantines scolaires respectivement à hauteur de 300 000 FCFA et de 200 000 FCFA.

2.2. R.2 : Les organisations de productrices de lait et de légumes sont en capacité d'approvisionner régulièrement les cantines scolaires en produits sains de qualité

Ce résultat concerne plusieurs activités :

• Appui à la production de légumes

L'appui à la production de légumes vise à assurer l'approvisionnement des cantines scolaires :

○ Dotation en petits matériels pour les producteurs maraîchers

L'ensemble des périmètres accompagnés dans le cadre du projet pour la fourniture de légumes aux cantines scolaires ont reçu des appuis en semences et petits matériels. A côté de cet appui, les maraîchers ont reçu un appui-conseil à travers leur suivi régulier par le technicien horticole du projet. D'ailleurs, plusieurs formations pratiques sur site leurs ont été dédiées (itinéraires techniques productions, pratiques agro écologiques, etc.).

Malgré les appuis reçus, les périmètres maraîchers sont confrontés à un problème d'attaque de rongeurs et de maîtrise d'eau. Toutes ces difficultés font que l'approvisionnement des cantines en produits maraîchers n'a pas été effectif. Aussi, il était prévu que le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) ou l'Etat accompagne les cantines scolaires notamment pour ce qui est de denrées comme le riz, l'huile, pouvant permettre l'utilisation des produits maraîchers. Mais, pour l'année scolaire 2018-2019, aucune des écoles cibles n'a reçu ni l'appui du PAM ni de l'Etat.

• Appui à la production et à la transformation de lait de chèvre

L'appui à la production de lait vise à assurer l'approvisionnement des cantines scolaires :

○ Appui à la production de lait de chèvre

Dans le cadre de ce projet, la production de lait de chèvre est fondamentale puisqu'elle devra permettre à l'ARECAP de respecter ses engagements vis-à-vis des écoles cibles et au projet d'atteindre ses objectifs. C'est ainsi que le projet a appuyé l'aménagement de 6 étables au profit d'éleveuses individuelles dans les communes pilotes du projet. En outre, 61 membres de l'ARECAP (36 dans la commune de Niakhar et 25 à Colobane) impliqués dans le projet ont bénéficié de sessions de formations sur la traite et l'hygiène de la traite.

○ Dotation en petits matériels pour les transformatrices

Pour assurer l'approvisionnement en lait au niveau des cantines scolaires des cinq écoles cibles de l'ANPDI dans les communes de Niakhar et de Colobane, des femmes transformatrices de lait de chèvres membres de l'ARECAP ont été dotées en matériel de collecte et de transformation du lait.

○ Approvisionnement des cantines en lait : organisation de la collecte et de la livraison

L'ARECAP à travers ses éleveurs (es) et transformatrices a pu approvisionner les cantines en lait durant toute l'année scolaire (fin janvier- fin juin 2019). L'ANPDI a apporté un appui-conseil aux éleveurs (es) sur l'hygiène et la qualité de la traite. Ainsi, l'ARECAP a livré **1 938**

litres de lait de chèvres aux cantines pour un coût global **1 938 000 FCFA**. En effet, dans les deux zones d'intervention du projet (Niakhar et Colobane), les transformatrices ont contracté une convention avec les écoles bénéficiaires facilité par l'ANPDI pour la fourniture de lait. Ainsi, un prix de **1 000 FCFA** le litre de yaourt a été négocié, le transport lors de la livraison est assuré par les transformatrices. Ces dernières sont payées régulièrement par les écoles après chaque semaine de livraison. Le transport est fait par charrette dans la zone de Niakhar pour approvisionner les écoles de Sagne, Sorokh et Ndiémou qui se situent respectivement entre 5, 10 et 15 km de l'unité. En ce qui concerne Colobane, le transport est assuré par une moto Jakarta. D'ailleurs c'est le coût du transport qui a orienté en parti le prix du litre de lait (1000 FCFA).

Deux points de collecte et de transformation ont été identifiés dans les zones. Ils sont gérés par des femmes transformatrices qui collectent le lait auprès des éleveurs membres de l'ARECAP des villages environnants de Niakhar et de Colobane. Généralement, au niveau de certaines zones, il y'a un point de collecte géré par un éleveur qui collecte le lait livré par les éleveurs de la zone qui viennent le remettre aux transformatrices. Ces dernières vérifient la qualité du lait avec un testeur pour s'assurer de la bonne qualité puis procèdent à la transformation sur la base des commandes envoyées par les cantines. Après, le lait transformé est livré aux cantines.

Dans la zone de Niakhar, 48 éleveurs dont 42 femmes sont concernés par le circuit de la production, de la collecte et de la livraison, contre 24 éleveuses dans la zone de Colobane. Parallèlement à ce marché des cantines scolaires, les éleveurs/transformatrices tendent vers un nouveau marché plus durable qui est celui des boutiques du village mais également de la vente sur commande à des privés (restaurants, individuels) se trouvant dans les villes de Bambey, Dakar et Fatick. Par exemple **548 litres** de lait ont été vendus par les transformatrices de Niakhar en dehors des cantines scolaire contre **58 litres** pour celles de Colobane. Tout au long de l'année scolaire, aucun incident majeur n'a été signalé ni au niveau des acheteurs (écoles) ni au niveau des éleveurs/transformatrices.

La quantité de lait transformée et livrée aux cantines est répartie comme suit :

Tableau 2: Quantités de lait transformé entre le 29 janvier et le 30 Juin 2019

Communes	Colobane (15 février- 30 Juin)		Niakhar (29 janvier – 30 Juin)		
	EFA	Khayane	Sagne	Sorokh	Ndiémou Mack
Quantités de lait livrées	425L		1513L		

Source : ANPDI, Juin 2019

2.3. R.3 : Les cantines scolaires des zones ciblées offrent des produits plus diversifiés et majoritairement locaux

Ce résultat concerne plusieurs activités :

- Dotation en petits matériels pour les cantines**

Afin d'améliorer le fonctionnement des cantines scolaires, le projet a procédé à la dotation en petits matériels aux cantines scolaires bénéficiaires. Cette dotation vise à satisfaire les besoins en matériels formulés par les responsables des cantines lors des ateliers communaux de diagnostic.

• Subventions aux cantines cibles

Pour permettre aux cantines de promouvoir le « consommer local », le projet a mis en place des subventions qui sont réparties en fonction de l'effectif des écoles.

Les cantines scolaires préparent deux (02) repas par semaine, les mardis et jeudis pour les écoles de Niakhar, tandis qu'à Colobane, c'est plutôt les mardis et vendredis. Le menu des repas varient entre "*lakh*" (bouillie à base de brisure de mil) et "*fondé*" (bouillie à base de boulettes de farine de mil). Les repas sont servis à la récréation à 11 heures. Depuis le démarrage, **125 repas** ont été servis pour le bénéfice de **1 146 élèves**.

Au total, **2 106 kg de céréales** (*arraw et sankhal*) ont été livrés dans les cinq (05) écoles pilotes du projet. Ainsi, les CGE ont dépensé **842 400 FCFA** pour l'achat des céréales. Il convient de magnifier l'apport en nature effectué par les parents d'élèves des écoles de **Sagne (400 kg de mil)** et de **Khayane (55 kg de mil et 30kg d'arachide)**.

Si la livraison du lait est assurée par les membres de l'ARECAP, celle des céréales est le fait de femmes membres de l'Association pour le Développement Intégré de Fatick (ADIF), une association regroupant les groupements féminins de la région de Fatick. Les quantités de céréales livrées par l'ADIF aux écoles sont consignées dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Quantités de céréales livrées par écoles

Ecoles	Sagne	Sorokh	Ndiémou Mack	EFA	Khayane	Total
Quantités de céréales livrées (Kg)	68	782	451	740	65	2106

Source : ANPDI, Juin 2019

Les effectifs des écoles et le nombre de repas servis sont donnés par le tableau suivant :

Tableau 4 : Effectifs des élèves par écoles et nombre de repas servis

Ecoles	Sagne	Sorokh	Ndiémou Mack	EFA	Khayane	Total
Effectifs	225	334	214	298	75	1146
Nombre de repas servis	30	26	30	30	9	125

Source : ANPDI, Juin 2019

Après une année scolaire très pleine, des évaluations sont organisées dans les deux zones pour faire le bilan de cette première année d'accompagnement. Ainsi, les résultats sont partagés avec les acteurs et des suggestions/recommandations suivantes sont recueillies :

- Sensibiliser les parents d'élèves à contribuer d'avantages et orienter cette contribution en nature ;
- Expérimenter d'autres menus en fonction des produits locaux disponibles ;
- Utiliser les subventions uniquement pour l'achat de produits locaux.

Pour l'année scolaire 2019-2020, l'ANPDI a identifié 10 écoles à appuyer dans les communes de Mbar, Mbellacadio et Thiaré Ndiogui sur la base des critères suivants :

- Fonctionnalité de la cantine scolaire ;

- Effectifs des élèves pour l'atteinte des objectifs fixés au terme du projet (minimum 150 élèves) ;
- Présence d'OP pour la livraison de lait ou de légumes.

Ainsi, les dix écoles ci-après ont été retenues :

Tableau 5 : Nouvelles écoles sélectionnées

Communes	Ecoles
Mbellacadio	Niawdane
	Ouyal Sandé
	Ngouloul Sérère
	Sakhao
Thiaré Ndialgui	Mbamane
	Thiouthioune
Mbar	Daby Ngama
	Darou Marnane
	Mbar 2
	Narga

Source : ANPDI, Décembre 2019

En marge de la sélection des écoles, l'ANPDI a également procédé à la prospection et à l'identification d'éleveurs transformateurs de l'ARECAP et de périmètres maraichers pour l'approvisionnement en yaourt et en légumes des nouvelles écoles. Les Organisations de producteurs sélectionnées sont les suivantes :

Tableau 6 : Organisation de producteurs sélectionnés

Commune	Organisation de producteurs	Type d'approvisionnement
Mbellacadio	GIE des femmes de Niawdane	Approvisionnement yaourt
	GIE de femmes de Tabé	Approvisionnement yaourt
	GIE des producteurs de Ngouloul Sérère	Approvisionnement yaourt et légumes
Thiaré Ndialgui	GIE des femmes de Mbamane	Approvisionnement yaourt et légumes
	GIE des femmes de Thiouthioune	Approvisionnement yaourt
Mbar	GIE des femmes de Mbar	Approvisionnement yaourt
	GIE des femmes de Darou Marnane	Approvisionnement yaourt
	GIE des femmes de Narga	Approvisionnement yaourt

Source : ANPDI, Décembre 2019

Fidèle à sa démarche inclusive et participative, l'ANPDI a organisé des ateliers de partage dans ces nouvelles communes bénéficiaires du projet à savoir Mbellacadio, Thiaré Ndialgui et Mbar. Ces ateliers étaient l'occasion pour l'ANPDI de présenter le projet, partager les conventions et recueillir l'avis des acteurs.

Suite à l'identification des organisations de producteurs de lait, l'ANPDI a formé 255 membres de ces groupements sur la conduite d'élevage caprin, sur la traite et l'hygiène de la traite et sur la transformation du lait de chèvre en yaourt.

4. Perspectives

Pour l'année à venir, Il s'agira de réaliser les actions suivantes :

- Organiser une session de formation sur les techniques de production de la noix ;
- Organiser deux sessions de formation sur l'agro écologie ;
- Poursuivre l'expérimentation du modèle d'élevage caprin ;
- Organiser une formation sur l'élevage caprin ;
- Organiser une visite d'échange pour les transformatrices de noix ;
- Appuyer la labélisation des produits des unités de transformation d'anacarde ;
- Financer le FDT, le FI, le FEF10 et le crédit agricole ;
- Organiser une session de formation sur l'éducation financière pour les bénéficiaires du FEF et du FDT ;
- Faire une autoévaluation des premiers projets du FDT ;
- Organiser deux sessions de plaidoyer sur l'accès des femmes à la terre ;
- Organiser quatre ateliers de sensibilisation sur les aspects environnementaux dans les communes bénéficiaires des PDC ;
- Organiser des sessions de formation pour les élus municipaux ;
- Organiser un forum des acteurs dans les communes bénéficiaires des PDC ;
- Organiser un atelier d'élaboration du plan stratégique de la FRGFTA, de la FPPA, de l'ADIF et de l'ARECAP ;
- Organiser un atelier de formation sur l'élaboration d'un business plan ;
- Organiser les évaluations semestrielles ;
- Organiser des ateliers pour la signature des conventions pour la mise en œuvre du projet *“Une alimentation plus locale et diversifiée dans les cantines scolaires rurales défavorisées”* dans les communes de Mbellacadio, de Thiaré Ndiagui et de Mbar ;
- Faire l'état de lieux des écoles des communes de Mbellacadio, de Thiaré Ndiagui et de Mbar pour renforcer leurs cantines scolaires ;
- Poursuivre les missions de suivi au niveau des quinze écoles des communes de Niakhar, Colobane, Mbellacadio, de Thiaré Ndiagui et de Mbar.

